

PROVINCE DE QUÉBEC

**Entrée en vigueur  
du règlement numéro VM-62-119**

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 5 février 2024 le *Règlement numéro VM-62-119 modifiant le Règlement général VM-62 concernant un passage piétons sur l'avenue Saint-Rédempteur et l'interdiction de stationnement sur une portion de la rue Price.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma,  
avocate